Vous êtes une association familiale?

REJOIGNEZ L'UDAF!

L'UDAF EST L'UNION DE TOUTES LES FAMILLES. POUR ÊTRE REPRÉSENTÉ. REJOIGNEZ-LA !

Vous êtes une association de parents, de grands-parents, vous souhaitez défendre une cause qui touche vos enfants, vos proches ou qui concerne votre modèle familial.

Adhérer à l'UDAF de la Manche, c'est faire partie d'un large réseau d'associations œuvrant dans l'intérêt des familles.

FAIRE PARTIE D'UN GRAND RÉSEAU

L'UDAF de la Manche rassemble 72 associations adhérentes ce qui représente plus de 6000 familles. L'UDAF n'agit pas seule, son action s'inscrit dans le cadre de celle de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et de l'URAF (Union Régionale des Associations Familiales).

COMMENT ADHÉRER ?

Votre association doit être, avant tout, reconnue comme association familiale, au sens du code de la famille et de l'action sociale (loi du 11 iuillet 1975).

POURQUOI ADHÉRER ?

Être membre de l'UDAF de la Manche, c'est :

- rejoindre une grande association reconnue par les pouvoirs publics et renforcer la représentation des familles,
- gagner en notoriété auprès des élus et de nos partenaires,
- faire prendre en compte les préoccupations des vos adhérents,
- permettre aux membres d'associations d'être représentant au sein d'organismes publics, et devenir ainsi « ambassadeurs » de l'ensemble des familles du département,
- accéder à des formations adaptées aux besoins de vos administrateurs et bénévoles.
- bénéficier d'un soutien opérationnel : aide à la création de votre association, mise à disposition de locaux, etc.

L'UDAF VOUS AIDE À CRÉER VOTRE **ASSOCIATION FAMILIALE?**

Votre enfant souffre d'un handicap qui n'est pas

Votre enfant est victime de cyber-harcèlement? Vous êtes parents d'une

Vous souhaitez vous regrouper avec d'autres L'UDAF vous aide dans votre projet associatif.



ACCOMPAGNER. SOUTENIR ET DÉFENDRE TOUTES LES FAMILLES

Qui sommes-nous?

L'UDAF de la Manche (Union Départementale des Associations Familiales) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Association familiale, elle agit dans l'intérêt des familles.

LES MISSIONS DE L'UDAF

- représenter officiellement les familles et donner un avis aux pouvoirs publics.
- gérer des services d'intérêt familial et social confiés par l'Etat, les collectivités locales ou les
- agir en justice pour défendre les intérêts des familles.

organismes sociaux,







BP 30534 • 291, rue Léon Jouhaux • 50004 Saint-Lô Cedex Tél.: 02 33 57 92 25 • Fax: 02 33 57 39 11 • contact@udaf50.fr

www.udaf50.fr



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Un grand réseau d'associations

Créée en 1945, l'UDAF de la Manche fédère **72 associations et mouvements familiaux** divers, ce qui représente plus de **6 000 familles** dans le département.



Les associations sont composées de couples, de parents ou de familles qui se regroupent pour proposer des services aux familles (sociaux, éducatifs ou de loisirs) ou pour défendre leurs attentes.

Elles peuvent être à **but général**, et agissant dans un domaine large. Elle peuvent être également à **but spécifique**, c'est-à-dire qu'elles agissent dans un domaine particulier. Par exemple, soutenir les parents d'enfants vivant avec un handicap psychique ou moteur, aider les parents adoptifs, les parents avec des naissances multiples, etc.

La famille s'écrit au pluriel

L'UDAF de la Manche **défend l'identité de toutes les familles** (traditionnelles, monoparentales, homoparentales, recomposées, vivant avec une personne en situation de handicap, etc.).



Représenter et défendre les parents, les enfants

L'UDAF assure environ **300 représentations officielles** dans les organismes et institutions publics du département (CAF, CPAM, Commission de surendettement, Hôpitaux et offices HLM), dont 220 dans les CCAS. Tous les représentants familiaux sont **bénévoles** et sont issus des différents mouvements familiaux. Ils agissent au quotidien pour améliorer la vie quotidienne des familles (logement, place en crèches, handicap, santé, environnement, etc.).



Protection de l'enfance, protection des personnes vulnérables et soutien à la parentalité

L'UDAF gère des services d'intérêt familial confiés par les pouvoirs publics, mais aussi des services créés pour soutenir et informer les parents au quotidien. Elle est mandatée par les tribunaux ou le conseil départemental. Elle intervient dans le champ de la protection de l'enfance, de la protection des personnes vulnérables (tutelles, curatelles), mais aussi dans la prévention du surendettement, l'hébergement social et le soutien à la parentalité avec la médiation familiale.



PROTECTION
DES MAJEURS
Tutelles,
curatelles



PROTECTION DE L'ENFANCE Mesure d'aide à la gestion du budget familial



SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX Des permanences gratuites pour vous aider dans votre mission



LOGEMENT ACCOMPAGNÉ
Logement en colocation
de personnes en
situation de handicap
psychique



MÉDIATION FAMILIALE
Renouer le dialogue
après la séparation,
dans l'intérêt de
l'enfant



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Mesure d'accompagnement
social personnalisé

Mesure d'accompagnement
judiciaire



LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT Aide éducative budgétaire, Micro-crédit social



PARENTALITÉ
Espace parents
Coordination
départementale

SOUTIEN À LA

UDAF Flyer institution-4 volets indd 2 08/12/2017 07:5